Informations de base

2014/2845(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation en Israël et en Palestine après la guerre de Gaza et le rôle de l'Union européenne **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Israël Palestine	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/09/2014	Débat en plénière		
18/09/2014	Décision du Parlement	T8-0029/2014	Résumé
18/09/2014	Résultat du vote au parlement		
18/09/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2014/2845(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0112/2014	16/09/2014	
Proposition de résolution		B8-0113/2014	16/09/2014	
Proposition de résolution		B8-0116/2014	16/09/2014	
Proposition de résolution		B8-0117/2014	16/09/2014	
Proposition de résolution		B8-0139/2014	16/09/2014	
Proposition de résolution		B8-0140/2014	16/09/2014	
Proposition de résolution		B8-0141/2014	16/09/2014	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0029/2014	18/09/2014	Résumé

Résolution sur la situation en Israël et en Palestine après la guerre de Gaza et le rôle de l'Union européenne

2014/2845(RSP) - 18/09/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 447 voix pour, 143 contre et 41 abstentions, une résolution sur la situation en Israël et en Palestine après la guerre de Gaza et le rôle de l'Union européenne

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR et ALDE.

Le Parlement **s'est félicité de l'accord de cessez-le-feu** conclu grâce à la médiation de l'Égypte. Il a exprimé son soutien aux autorités égyptiennes dans leurs efforts auprès des Israéliens et des Palestiniens en vue d'instaurer un cessez-le-feu durable et salué les récentes nouvelles concernant l'ouverture imminente, par les Égyptiens, de pourparlers sur un cessez-le-feu permanent.

Action de l'UE : le Parlement a demandé **que l'Union européenne et ses États membres jouent un rôle politique plus actif**, y compris au sein du Quatuor, dans les efforts visant à parvenir à une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Il s'est félicité du dialogue en cours dans plusieurs domaines entre le gouvernement israélien et le gouvernement de consensus national palestinien, tout en soutenant les efforts de la haute représentante en vue de dégager une perspective crédible pour la relance du processus de paix.

Les députés ont approuvé le fait que l'Union soit disposée à **appuyer un éventuel dispositif international sous l'égide du Conseil de sécurité des Nations unies**, notamment par la réactivation de ses missions EU BAM Rafah et EUPOL COPPS sur le terrain, assortie éventuellement d'un élargissement de leur portée et de leur mandat pouvant aller jusqu'au lancement d'un programme de formation du personnel douanier et de la police de l'Autorité palestinienne en vue d'un redéploiement dans la bande de Gaza.

Réconciliation : le Parlement a encouragé la réconciliation **entre Palestiniens, entre le Hamas et l'Autorité palestinienne**, afin qu'ils œuvrent ensemble à la reconstruction de Gaza et qu'ils trouvent une solution politique durable. La finalisation du processus de réconciliation palestinien devrait prochainement donner lieu à la tenue d'élections législatives et présidentielles.

Le Parlement a réaffirmé son soutien à la politique de résistance pacifique du président Mahmoud Abbas et demandé à l'Union européenne et à ses États membres de **renforcer leur soutien à la direction du président Abbas** et à sa dernière initiative visant à débloquer le conflit. Dans même temps, il a appelé le gouvernement de consensus national palestinien à prendre le contrôle total de la bande de Gaza, sans plus tarder, afin d'éviter que la région ne tombe dans le chaos.

Reconstruction de Gaza : insistant sur le fait que le statu quo dans la bande de Gaza ne pourrait que provoquer un renouvellement sans fin de la violence, les députés sont d'avis qu'il ne pourra y avoir de stabilité durable à Gaza sans reconstruction et reprise économique, qui sont compromises tant que la libre circulation des personnes et des biens ne sera pas garantie. C'est pourquoi ils ont demandé **la reconstruction et réhabilitation rapides de Gaza** tout en appuyant la conférence des donateurs qui se tiendra le 12 octobre 2014 au Caire.

Aide humanitaire : le Parlement a souligné que la fourniture d'un accès total et sans entrave à la population de la bande de Gaza pour les organismes d'aide humanitaire devait constituer une **priorité dans l'immédiat**. Il a demandé à la communauté internationale de renforcer ses efforts et de répondre sans délai aux demandes de fonds supplémentaires de la part de l'UNRWA. Il a souligné, en parallèle, que **l'aide humanitaire et financière de l'Union devait profiter pleinement au peuple palestinien** et ne devrait jamais être utilisée, directement ou indirectement, à des fins terroristes.

Rôle des grands acteurs régionaux : selon le Parlement, il est impératif que l'Autorité palestinienne, l'Union européenne, l'Égypte et la Jordanie entreprennent ensemble des actions pour **veiller à ce que les groupes terroristes présents à Gaza et en Cisjordanie ne puissent par se réarmer** et reprendre le trafic d'armes, la fabrication de roquettes et la construction de tunnels.

Le Parlement a encouragé l'Égypte et la Jordanie, à poursuivre leurs efforts afin de calmer la situation. Il a réaffirmé son **appui à la solution des deux États**, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité, ce qui nécessiterait la **levée du blocus qui pèse sur la bande de Gaza**.

Rappelant que les colonies étaient illégales au regard du droit international et qu'elles constituaient un obstacle à la paix, la résolution a exhorté toutes les institutions de l'Union européenne à encourager le développement des relations commerciales, culturelles, scientifiques et économiques, ainsi que dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, entre Israël et ses voisins.

Enfin, le Parlement a exprimé sa reconnaissance de **l'importance considérable du travail effectué par l'UNRWA** au cours du conflit et après. Il a demandé à l'Union européenne et aux donateurs internationaux d'augmenter sensiblement leur soutien afin de couvrir les besoins immédiats accrus de la population touchée auxquels l'UNRWA doit faire face.